

RESIDENCE AUTONOMIE LE PARC
BUDGET EXECUTOIRE 2022

DELIBERATION N° 28
Date : SAMEDI 2 JUILLET 2022

Rapporteur :
Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Conformément à l'arrêté de tarification du Conseil Départemental en date du 29 avril, envoyé par courrier en date du 18 mai ;

Conformément à la reconduction des dépenses et recettes de la tarification 2021 de l'ARS, dans l'attente de l'arrêté de tarification 2022 ;

Conformément à l'autorisation exceptionnelle de la Préfecture de déroger à l'obligation de vote avant le 15 avril ;
Monsieur le Président propose le vote du Budget Exécutoire 2022, en dépenses et recettes, suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 650 638.90 €

Hébergement : 570 639.14 €

dont 27 036.14 € au titre du forfait Autonomie

dont 79 999.76 €, report de l'excédent 2021

Prix de journée :

T1bis 21.90 € + 1.15 %

T2 24.09 € + 1.13 %

SECTION D'INVESTISSEMENT : 61 514.94 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 02/07/2022
Le Maire, Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 2 juillet 2022 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Monsieur Dominique BAERT, Maire Président

Madame Danielle CUCHERE, Vice-Présidente

Monsieur Benjamin CAILLIET, Vice-Président délégué

Mesdames Françoise CLAIS, Laura DELPLANQUE, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,

Messieurs, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Claude LECLUSE, Pascal LUCAS, Christophe RICCI,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 01

Madame Arlette ROUSSEL

Absence excusée sans pouvoir : 00

Absence :

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Maire Président